

CANADIAN DELEGATION TO THE UNITED NATIONS GENERAL ASSEMBLY
(FIFTEENTH SESSION)
DELEGATION DU CANADA AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
(QUINZIEME SESSION)

TEXTE PRELIMINAIRE

PRESS RELEASE
COMMUNIQUE DE PRESSE
No. 34
le 16 mars 1961

PRESS OFFICE
BUREAU DE PRESSE
750 3^{ème} avenue
YU 6-5740

Déclaration de monsieur Martial Asselin, M.P.
représentant canadien à la quatrième commis-
sion de l'Assemblée Générale, le 16 mars 1961

Explication du vote sur le projet de résolution
proposé par le Mexique et le Venezuela sur la
question du Sud-Ouest Africain

Monsieur le président,

C'est l'intention de la délégation canadienne de voter en faveur du projet de résolution portant sur le No. A/C. 4L672 qui traite de la situation du Sud-Ouest Africain. Le but de cette résolution est d'inviter les membres des Nations Unies à employer l'influence qu'ils peuvent posséder auprès du gouvernement de l'Afrique du Sud afin de persuader ce gouvernement d'adopter une attitude conforme à ses obligations dans le cadre de la charte des Nations Unies et ainsi donner suite aux différentes résolutions déjà adoptées par l'Assemblée Générale en ce qui a trait à ce territoire sous mandat.

Il n'est pas question en effet, pour le gouvernement canadien de ne pas être sympathique à ce projet dans le but d'user de son influence auprès d'un état-membre des Nations Unies pour le persuader de modifier, dans le cadre de son administration d'un territoire sous mandat, certaines pratiques que la conscience répudie. De nombreuses déclarations faites au cours des dernières années au Canada ont révélé sans équivoque l'attitude du gouvernement canadien